



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes défavorisées

Question écrite n° 26184

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés de certaines associations caritatives dans le cadre de leur programme d'aide alimentaire aux plus démunis. Ces associations bénéficient, dans le cadre du programme de l'Union européenne d'aide aux plus démunis des Etats membres, d'une mise à disposition de viandes. Or les quartiers de viande d'intervention disponibles qui sont entreposés depuis avril 1996 ont une valeur marchande insignifiante par rapport aux prix d'intervention pour atteindre jusqu'à quinze à vingt fois moins. Le dépouillement des appels d'offres aboutit à une réduction drastique des produits finis : quatre à dix fois moins que l'année précédente. L'OFIVAL ne pouvant mettre à disposition d'autres produits, il en découle une diminution dramatique de l'aide alimentaire aux populations démunies. Il lui demande, par conséquent, s'il entend prendre des dispositions afin de trouver une solution acceptable.

Texte de la réponse

Alerté sur les difficultés que rencontrent les associations caritatives pour répondre aux besoins alimentaires des plus démunis, suite à la faible contre-valeur en produits alimentaires des viandes bovines d'intervention mises à disposition par l'Union européenne, dans le cadre du règlement R 3730/37, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'est entretenu avec les représentants des quatre associations engagées dans cette action, afin d'identifier les éventuelles solutions palliatives. Suite à cette rencontre, la Commission a été sollicitée afin qu'elle débloque, dans les meilleurs délais, une aide complémentaire sous forme de viande bovine. Elle a été également engagée à modifier certaines dispositions du règlement communautaire de base pour une plus grande efficacité dans son application. Enfin, compte tenu de la situation d'urgence, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'est engagé à étudier, en concertation avec le Premier ministre et la ministre de l'emploi et de la solidarité les possibilités d'une aide exceptionnelle imputable sur le budget national et permettant l'achat et la mise à disposition de viandes fraîches ou transformées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26184

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1146

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2031